



Commune de
PERROY

Perroy, le 10 octobre 2024

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

E. conseil communal@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

JEUDI 10 OCTOBRE 2024, 20H00
GRANDE SALLE DE PERROY

PRESIDENCE :
Mme Nalini Menamkat, Vice-Présidente

La Vice-Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité. Elle salue également le public présent ainsi que la presse.

1. Appel

Mme Cécile Bettems, secrétaire procède à l'appel, 25 personnes sont présentes (la Vice-Présidente non comprise) ; le quorum étant atteint et les membres ayant été convoqués conformément à l'art. 51 du règlement du Conseil, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

Mme Nalini Menamkat, Vice-Présidente signale qu'il y a une erreur dans le titre du préavis 06/2024 du point 7 de l'ordre du jour. Le bon titre est « Révision du règlement de la taxe **de séjour** et taxe sur les résidences secondaires » et non « Révision du règlement de la taxe **secondaire** et taxe sur les résidences secondaires »

La parole n'étant pas demandée, au vote à main levée, le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

La parole n'étant pas demandée, le Conseil, au vote à main levée, adopte, à la majorité (23 oui, 0 non, 1 abstention), le procès-verbal du 13 juin 2024.

3. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil

La Vice-Présidente convoque devant l'assemblée Mme Catherine Zoko et lui fait lecture de l'article 5 du règlement communal, serment que la nouvelle conseillère doit accepter.

Mme Catherine Zoko prête serment et accepte le poste de conseillère communale sous les applaudissements de l'assemblée.

4. Communications du Bureau du Conseil

4.1 Arrêté du Tribunal Cantonal suite au recours de M. Didier Haldimann, Syndic

Un courrier adressé au Conseil communal en date du 9 septembre 2024 contenant l'arrêté du Tribunal Cantonal concernant le recours de M. Didier Haldimann contre le Conseil d'Etat. La conclusion est que le Tribunal cantonal rejette le recours.

4.2 Enjeu

L'association Enfance & Jeunesse propose de venir à une prochaine séance du Conseil communal afin de présenter leurs activités pendant une trentaine de minutes. Elle discutera avec le ou la futur-e président-e de cette possibilité.

5. Communications de la Municipalité

5.1 Appartements du Prieuré 7

Mme Juliette Leprince-Ringuet, Vice-syndic, informe que la rénovation et la division des appartements du Prieuré 7 sont terminés. Le montant final est légèrement en-dessous du budget préavisé. Elle mentionne que deux petites caves se trouvant dans le local à pressoir ont été ajoutées dans la location. Les appartements sont loués depuis le mois de septembre pour le 2,5 pièces et octobre pour le 3,5 pièces.

5.2 Buvette de la plage

Mme Juliette Leprince-Ringuet, annonce que le chiffre d'affaires de la buvette de la plage pour l'année 2024 est de CHF 820'000.-. En 2023, celui-ci était de CHF 957'000.-. La différence est due essentiellement à la météo.

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

Il n'y a pas de communication.

7. Préavis No 06/2024 : Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Mme Marie-France Biétry procède à la lecture du rapport de la Commission ad'hoc qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole est ouverte. La Vice-Présidente constate que la discussion n'est pas demandée, elle procède donc au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission ad'hoc, décide, à l'unanimité des 25 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 06/2024.

8. Préavis No 07/2024 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025

M. Charly Muller procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'amender le préavis. L'amendement est le suivant :

De modifier l'article premier : point 1 de l'arrêté d'imposition pour 2025 « Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers » en portant le taux d'imposition à 60,5% et de garder tous les autres points de l'arrêté d'imposition proposé inchangé.

M. Jorg Dreier, Municipal s'exprime sur ce qui a conduit la Municipalité à cet arrêté. Aujourd'hui, il y a une stagnation voire une baisse de revenu des impôts malgré l'augmentation de la population. Avec le coefficient fiscal de 2022, la rentrée d'impôt pour la Commune était à CHF 6'749'196.-, et en 2023 celle-ci s'élevait à CHF 5'737'527.-. Les revenus conjoncturels sont en baisse et les participations aux charges cantonales en hausse : Association Enjeu, ORPC, SDIS, Région Nyon et péréquation qui se situe entre CHF 200'000.- et CHF 230'000.-. Il y a une diminution de la marge d'autofinancement depuis quelques années et les liquidités s'amenuisent, d'où la nécessité d'emprunter pour couvrir les besoins. A ce jour, sur les CHF 9'832'000.-, il y a CHF 4'500'000.- dévolus aux dépenses courantes. Sur ce dernier montant, CHF 800'000.- vont être remboursés cette année grâce au retour de la péréquation qui va arriver prochainement.

Les investissements à prévoir par la Municipalité à court terme sont : l'entretien du Prieuré, l'épicerie, l'éclairage du terrain de football, les vestiaires et le local de la fanfare. Pour la plage, il s'agit du restaurant, sanitaires et de la cabane du Pêcheur ainsi que la suite de l'éclairage du village. Les routes à moyen et long termes, l'entretien des locaux de la gare 4 et 6, l'entretien de l'ancienne poste, du bâtiment de la voirie ainsi que la grande salle. Pour Enjeu, il s'agira de la participation au projet d'une nouvelle école. Il y aura également le remplacement d'un des terrains de football pour du synthétique ainsi que l'éclairage. Ces investissements sont estimés à ce jour, entre CHF 9'000'000.- et 10'000'000.-.

M. Jorg Dreier poursuit en mentionnant que la modification du taux d'imposition va permettre à la commune d'équilibrer ses comptes afin de ne pas mettre en péril ses finances, d'anticiper les investissements à venir et de ne pas laisser une situation compliquée aux successeurs. Pour le reste, la Municipalité s'en tient au texte du préavis.

M. Xavier Paternot soulève que relever des impôts n'est jamais anodin. C'est une décision importante qui aura un impact sur l'attractivité de la Commune. Il imagine que cela pourrait faire partir des contribuables, ce qui n'a pas été pris en compte dans les simulations. Il se pose des questions sur les chiffres reçus. Sur les cinq dernières années, les résultats sont, en moyenne, positifs, avec une marge d'autofinancement, qui diminue mais qui est toujours positive. Il estime que la commune tourne. Il comprend toutefois qu'il y a beaucoup d'entretiens à faire. Il souhaiterait avoir des estimations de ces investissements à venir. Il demande s'il est possible de faire un business plan pour avoir une meilleure compréhension de la situation.

M. Jorg Dreier revient sur la remarque de l'attractivité. Il ne pense pas que cela soit déterminant. Il précise que pour un revenu imposable de CHF 50'000.-, il s'agira d'une augmentation d'environ CHF 140.-, pour un revenu imposable de CHF 300'000.- la somme serait d'environ CHF 1'500.- supplémentaire.

M. Jorg Dreier répond à la question sur les investissements et mentionne qu'il y a, en principe, toujours un plan lors de la construction du budget. Il s'agit toujours d'une estimation à ce stade. Cela fait plusieurs années, que certains travaux ont été oubliés. Le cashflow est bon mais l'absence d'investissements se reflète dans ces chiffres positifs. D'un point de vue comptable, la commune doit emprunter pour payer les factures. Ce n'est pas une situation souhaitable. Des chiffres plus précis viendront avec les préavis.

M. Xavier Paternot remercie et demande s'il y a des informations plus tangibles sur l'absence d'investissements des dernières années et sur les nombreux investissements à venir.

M. Jorg Dreier répond qu'il n'y a pas eu de gros investissements ces dernières années, cela se reflète dans l'état des routes et des bâtiments. Il faut souligner que la Commune a pu rembourser des dettes dans les années 2018-2019 mais elle manque de liquidité depuis ce moment-là. Ces dernières années, il n'y a eu que des petits investissements comme la réfection du pavage de la grande rue. Il stipule que les gros investissements cités sont à venir et deviennent urgents. M. Jorg Dreier informe également que certaines taxes ont doublé comme celle de l'eau claire, à la suite des travaux d'entretien et du phénomène pollueur-payeur. Il faudra prendre en compte certaines rénovations comme la STEP car même si, après 30 ans, celle-ci est encore en bon état,

si le Canton demande une mise en conformité, la rénovation sera conséquente même si elle est financée par trois communes.

M. Jean-Pierre Perdrizat aimerait mentionner les investissements relativement importants qui ont été faits, comme les canalisations dans le cadre de la RC52. Pour les investissements futurs évoqués, il faudra les envisager afin d'éviter d'autres problèmes dus au retard des décisions. La Municipalité a aussi parlé de l'école mais il y a aussi le restaurant de la plage et ce sont des investissements qui seront relativement importants. Il souligne qu'il est difficile de déterminer précisément les investissements futurs. La Commission gestion et finance propose dans ses recommandations de faire des économies, mais elle relève aussi que la majorité des coûts proviennent du Canton et des associations intercommunales. Il ne voit pas où la Municipalité pourrait faire faire des économies complémentaires. Il a personnellement un souci avec le fait d'emprunter pour les besoins quotidiens. Cela veut dire qu'il y a un problème de trésorerie. S'agissant de l'attractivité, par rapport aux communes alentours ainsi qu'au niveau cantonal, il rappelle que nous avons l'un des taux les plus bas en termes d'imposition. Il ne peut que soutenir la demande de la Municipalité d'accroître le taux.

M. Ludovic Fatton aimerait comprendre pour quelle raison il y a plus d'habitants mais moins de rentrées d'impôts. M. Jorg Dreier ne peut pas donner statistiquement des chiffres pour les nouveaux habitants, par rapport au revenu imposable. Mais il mentionne qu'il est récurant d'avoir entre CHF 70'000.- et 100'000.- d'impayés. La Municipalité en a tenu compte.

Mme Anna-Maria Moy aimerait comprendre le changement concernant les intérêts. M. Jorg Dreier mentionne que la variation des intérêts est due aux remboursements de certains emprunts et à l'obtention d'en nouveaux à des taux supérieurs.

M. Stéphane Pasche demande à la Commission gestion et finance ce qui les a motivés à proposer une hausse de 2 points et non de 4 points. M. Walter Biétry répond qu'ils ont pris en compte les incertitudes des comptes des dernières années. Ils ont également considéré le manque de stabilité et l'absence d'une tendance qui pourrait se dégager et se modéliser. Ils préfèrent proposer une augmentation progressive avec deux points qui est le minimum nécessaire pour continuer à avancer dans la bonne direction. Il faudra refaire le point d'ici une année ou deux pour savoir si deux points sont suffisants ou si une augmentation supplémentaire est encore nécessaire.

M. Charly Muller précise que quand on dit qu'on doit emprunter CHF 4'000'000.- pour les dépenses courantes, il faut rappeler que le Conseil avait validé pour la RC52 CHF 5'000'000.- potentiellement de crédit et que la Commune a remboursé à peu près CHF 4'000'000.- de financement depuis. Il pense que nous sommes dans un contexte où la marge d'auto-financement est positive. Par contre, nous n'avons pas les moyens des investissements que la commune souhaite faire. À savoir que dans la commission, cette proposition est un compromis qui n'a pas été évident. Comparativement aux communes voisines et selon les données du SCRIS, les investissements sur 2013 à 2022 pour la commune de Perroy se montent à environ CHF 3'000'000.- sur 10 ans, Mont-sur-Rolle CHF 9'500'000.-, Féchy CHF 10'000'000.-, Allaman CHF 2'200'000.-, Bougy-Villars CHF 10'000'000.-. Cela confirme que ces dernières années, la commune a moins investi. Ceci est à pondérer, car la RC52, par un mécanisme particulier, n'est pas passée en intégralité dans les investissements mais dans les charges. Il n'empêche qu'effectivement, la commune a moins investi. En termes d'endettement, la situation est correcte. La Commune a amorti environ CHF 4'000'000.- sur les trois dernières années. Il n'est pas tout à fait en accord avec la formule qui dit que la Commune s'endette pour les dépenses courantes. Comme l'a relevé son collègue, il faudra attendre d'avoir des chiffres plus précis sans les éléments extraordinaires qu'il y a eu ces dernières années pour avoir une meilleure vision des choses.

M. Jorg Dreier aimerait rajouter qu'avec la nouvelle péréquation, la Municipalité a demandé une simulation au Canton. En passant de 58,5 à 62,5 ou 60,5, la commune va payer environ CHF 4'400'000.- de péréquation. Si nous passons à 60,5, il y aurait par contre un bonus de CHF 190'000.- alors que si nous passons à 62,5, ce bonus serait de CHF 390'000.-.

La discussion n'est plus demandée, la Vice-Présidente propose de passer au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission gestion et finance, décide, à la majorité (18 oui, 7 non et 0 abstention) d'accepter l'amendement proposé.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission gestion et finance, décide, à la majorité (22 oui, 3 non et 0 abstention) d'adopter le préavis municipal No 07/2024 tel qu'amendé.

9. Préavis No 08/2024 : Demande d'un crédit de construction de CHF 158'000.- TTC pour la sécurisation de l'esplanade des barbettes « La Butte »

M. Stéphane Bettems procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Pierre Perdrizat procède à la lecture du rapport de la Commission technique qui propose d'accepter le préavis ou la proposition selon le devis tel que présenté.

La parole est ouverte. M. Stéphane Bettems remercie la Municipalité pour sa réactivité afin de proposer un nouveau préavis suite à la décision du Conseil lors de la séance du 14 mars 2024.

La discussion n'est plus demandée, la Vice-Présidente propose de passer au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission de gestion et finances ainsi que de la commission technique, décide, à l'unanimité des 25 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 08/2024.

10. Préavis No 09/2024 : Demande d'un crédit de CHF 94'000.- TTC pour le remplacement du ponton de la plage

M. Jaccoud procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Jean-Pierre Perdrizat procède à la lecture du rapport de la Commission technique qui propose d'accepter le préavis ou la proposition selon le devis tel que présenté.

La parole est ouverte et M. Antoine Dreier demande si l'utilisation du revêtement actuel en béton a été étudié. Mme Hélène Saxer répond que la Municipalité a pris bonne note de la proposition de la Commission technique. Le revêtement en bois est plus cher et nécessite des coûts d'entretien à rajouter. Les caillebotis seraient moins chauds par rapport à d'autres matériaux car ils permettent une aération. A noter que le Canton de Vaud interdit à présent l'utilisation du béton dans le lac. Elle termine en mentionnant que la Municipalité est confiante sur la possibilité de trouver un matériau adapté.

M. Sylvain Merli demande si une échelle pour aider les personnes à entrer et sortir du lac est prévue. Mme Hélène Saxer répond que ce ne sera pas le cas. La Municipalité s'est penchée sur cette question et souligne que celle-ci serait régulièrement cassée avec les manœuvres des bateaux. Cependant, une main courante est à l'étude.

M. Jean-Christophe Grivel souhaite rappeler que la zone du ponton ne fait pas partie de la zone de baignade autorisée.

La discussion n'est plus demandée, la Vice-Présidente propose de passer au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission de gestion et finances ainsi que de la commission technique, décide, à l'unanimité des 25 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 09/2024.

11. Préavis No 10/2024 : Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 95'600.- pour l'enquête complémentaire du nouveau plan d'affectation communal (PACom)

M. Stéphane Bettems procède à la lecture du rapport de la Commission de gestion et finances qui propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La Vice-Présidente constate que la discussion n'est pas demandée. Elle procède donc au vote.

Au vote à main levée, le Conseil, ouï le rapport de la commission de gestion et finances ainsi que de la commission technique, décide, à l'unanimité des 25 Conseillères et Conseillers d'adopter le préavis municipal No 10/2024.

12. Élection du ou de la Président-e du Conseil

Afin de remplacer M. Antoine Dreier, la Vice-Présidente attend des propositions.

M. Norbert Jotterand est proposé et accepte.

Il n'y a pas d'autre proposition. M. Norbert Jotterand est élu tacitement par acclamation.

13. Élection de 5 membres pour une commission ad'hoc chargée d'étudier l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

Au lieu d'élire une commission et en accord avec la Municipalité, Mme Nalini Menamkat propose que cette étude soit confiée à la Commission de l'aménagement du territoire. Au vu de l'élection à la présidence du Conseil communal, M. Norbert Jotterand serait remplacé à la prochaine séance.

M. Stéphane Bettems propose d'élire directement cette personne. Mme Nalini Menamkat répond que cela doit être indiqué à l'ordre du jour.

La Vice-Présidente constate que la discussion n'est plus demandée. Elle procède donc au vote et la Commission de l'aménagement du territoire est élue à l'unanimité des 25 Conseillères et Conseillers pour l'étude du volet stratégique.

14. Divers et propositions individuelles

À la suite du rejet du recours au Tribunal cantonal, M. Philippe Achard souhaite savoir si un recours au Tribunal fédéral a été déposé. Mme Juliette Leprince-Ringuet indique que la Municipalité n'en a pas connaissance actuellement mais que le délai de recours est toujours en vigueur.

M. Jean-Pierre Perdrizat constate qu'il y a beaucoup de rats à la plage de Perroy. Il aimerait savoir si c'est possible de faire quelque chose pour limiter la population. Mme Hélène Saxer le remercie pour cette information et vas prendre les mesures nécessaires.

M. Stéphane Bettems relève certaines plaintes concernant l'éclairage publique autour de la grande salle. Est-ce que la Municipalité a constaté que cela pourrait être dangereux ? Mme Hélène Saxer a également entendu des remarques à ce sujet et a demandé que les lumières dans le bourg s'éteignent à 2 heures du matin le vendredi et le samedi. Il est vrai que pendant la pénurie de l'hiver 2023-2024, la Confédération avait demandé d'éteindre au maximum l'éclairage publique. En revanche, dans certains quartiers, les luminaires sont éteints dès 11 heures en soirée.

M. Jean-Pierre Perdrizat a consulté les nouveaux horaires CFF en vigueur dès le 14 décembre 2024. Il constate une péjoration significative des correspondances à Allaman. Lors de la présentation à la Commune, est-ce que la Municipalité a pu émettre des propositions et remarques ? Mme Hélène Saxer répond que la marge de manœuvre était quasi nul. Elle mentionne que les horaires en direction de Genève restent à peu près les mêmes mais qu'en direction de Lausanne, il y a environ 10 minutes d'attente en plus. Cela est dû aux demandes de personnes à mobilité réduite.

M. Ludovic Fatton demande s'il y a bien une interdiction de traverser le village pour les poids lourds. Habitant l'endroit le plus serré du village, certains camions sont à la hauteur de ces fenêtres. Mme Hélène Saxer confirme qu'il y a une interdiction pour les gros camions mais pas pour les camionnettes. Elle mentionne qu'on lui a déjà fait part de ce souci car cela devient fréquent. Elle soupçonne que certains conducteurs traversent le village afin d'éviter ou gagner quelques minutes à cause des travaux à Rolle. Elle va se pencher sur la question pour peut-être proposer une meilleure signalisation aux entrées du village ou demander à la Police de faire des contrôles plus réguliers.

Mme Marie-France Biétry remercie la Municipalité concernant la rénovation des appartements où le projet a été rapidement mis en œuvre.

M. Norbert Jotterand demande ce qu'il en est de l'avancée du projet pour le local de la fanfare. Mme Juliette Leprince-Ringuet répond que l'idée est de détruire et reconstruire le bâtiment du terrain de football avec douches, vestiaires, buvette et local de la fanfare. Ce projet ferait partie des futurs investissements. Une situation temporaire a pu être trouvée à la grande salle.

La parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente lève la séance à 21h30.

Au nom du Conseil communal

La Vice-Présidente :



Nalini Menamkat



La Secrétaire :



Cécile Bettems